

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

21 JANVIER

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**MUSEE DE LA CORSE
FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : MUSEE DE LA CORSE : FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES

Le présent rapport à pour objet :

1. de fixer les tarifs des produits nouveaux pour la régie du Musée de la Corse liés aux publications et aux objets accompagnant l'exposition « **NAPOLEON ET LA CORSE** »,
2. de réserver pour la communication de la Collectivité Territoriale de Corse un certain nombre de catalogues.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES
DU MUSEE DE LA CORSE**

SEANCE DU 21 JANVIER 2010

L'An deux mille dix, et le vingt-et-un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DIT que dans le cadre de l'exposition « **NAPOLEON ET LA CORSE** » les tarifs des publications et des produits mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

REVUE NAPOLEON 1^{ER}	200 exemplaires	9,90 €
OBJETS		
Secrets BONAPARTE 200 grs	50 exemplaires	15,00 €
Secrets BONAPARTE 100 grs	50 exemplaires	8,00 €
Secrets BONAPARTE duo	50 exemplaires	3,00 €

--	--	--

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse :

- 100 revues **NAPOLEON 1^{ER}**
- 200 Aide à la visite par langue : Français, Allemand, Anglais, Italien
- 20 **NAPOLISSONS**, livret jeu 7 FAMILLES
- 200 bracelets brésiliens.

ARTICLE 3 :

DIT qu'à l'occasion de fêtes de fin d'année il sera proposé aux visiteurs :

- Une réduction de 30 % sur le catalogue **CARTOGRAPHIER** lors de l'achat d'un catalogue **PASQUALE-PAOLI**,
- Une réduction de 30 % sur la biographie **OLLANDINI** lors de l'achat d'un catalogue **CORSE TOURISME**.

ARTICLE 4 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 janvier 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA